

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1182

Artikel: Adieu à André Tanner
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un archaïsme à balayer

PLUS DE PRIX RÉDUIT POUR LES MEUNIERIS

En vertu de la constitution, la Confédération entretient les réserves de blé nécessaires pour assurer l'approvisionnement du pays et peut obliger les meuniers à racheter du blé indigène. Jusqu'à présent, le blé était cédé aux meuniers à prix réduit grâce au produit des droits de douane. A l'avenir, les meuniers pourront être tenus de racheter ce blé au prix de revient payé par la Confédération. Pour cela, il est nécessaire d'abroger l'art 23 bis 4^e alinéa, qui précise: «le produit des droits de douane sur le blé servira à couvrir les dépenses que la Confédération consacre à l'approvisionnement du pays en céréales».

(pi) Les Suisses s'intéressent beaucoup au blé, dont le mode de prise en charge par la Confédération fait l'objet d'un article de quatre alinéas dans la Constitution... A titre de comparaison, des principes aussi fondamentaux que l'égalité entre les citoyens, celle entre hommes et femmes, ou la liberté du commerce et de l'industrie, tiennent chacun en un seul alinéa. Mais l'article 23^{bis} consacré au blé, à la farine et au pain a déjà fait l'objet de trois votations populaires pour en arriver à sa rédaction actuelle. Premier vote en 1929: le souci d'alors était l'approvisionnement du pays. Puis en 1980 la Confédération est chargée d'abaisser le prix du blé grâce à l'affectation d'une partie des droits de douane prélevés sur les importations de farine. Cinq ans plus tard, l'Etat est chargé d'encourager la culture du blé. Avec un succès tel qu'une partie des récoltes finit comme aliment pour le bétail, opération qui coûte fort cher au contribuable. Car le blé n'est pas un produit ordinaire, même s'il a perdu l'aspect stratégique qu'il avait entre deux guerres: sa prise en charge est garantie et le prix du pain n'est pas libre. Survivances d'une autre époque dont on peut souhaiter qu'elles soient balayées à l'occasion de la prochaine votation sur l'article 23^{bis}, le 25 septembre prochain.

Mais le lifting tiendra davantage du traite-

ment homéopathique que de la chirurgie. On se contentera de supprimer l'affectation d'une partie des droits de douane à l'abaissement du prix du blé. Conséquences: le prix du kilo de pain devrait augmenter de 5 centimes et la Confédération économisera 25 millions. Tel est d'ailleurs l'unique but de l'opération, cette mesure s'inscrivant dans le programme d'assainissement des finances fédérales.

La réforme sera acceptée sans états d'âme: si la tendance actuelle se poursuit, les Suisses mangeront bientôt davantage de brioche et de croissants au beurre que de pain. Et il est aberrant que les nouilles aux œufs faites de blé soient subventionnées mais que les spaghetti, à base, eux, de blé dur, ne le soient pas.

L'occasion aurait pu être saisie de proposer des changements plus audacieux, mais nous serions alors sortis du domaine des finances fédérales pour entrer dans celui de la politique agricole. La garantie de prise en charge, puis la vente à perte des surplus, coûte pour bien davantage que 25 millions de francs. Or, ces sommes sont dépensées en pure perte et elles favorisent la culture de produits que le marché n'arrive pas à prendre en charge.

Mais, ce 25 septembre, nous nous contenterons des miettes. Ça sera toujours ça de pris pour Otto Stich, qui semble avoir fait sien l'adage: un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. ■

HOMMAGE

Adieu à André Tanner

André Tanner, né en 1908 au nord de l'Allemagne, avait passé son enfance à Berlin.

Sa famille était venue s'établir en Suisse; il avait fait son gymnase à Lausanne (avec Edmond Gilliard), puis ses études de lettres.

D'une certaine manière, il était exemplairement Suisse, puisqu'il savait également l'allemand et le français. Sa culture, immense, était faite également de culture française et allemande. Avec le souci de transcrire en français telle ou telle œuvre allemande. C'est ainsi qu'il avait traduit et préfacé pour Mermod ce récit ésotérique de Goethe qui s'appelle *Le Serpent Vert*, le faisant précéder de deux essais de Rudolf Steiner — car il était anthroposophe !

Plus récemment, il avait fait paraître chez Pinguet des poèmes de Gottfried Benn.

Mais sa culture n'était pas que littéraire, et c'est ainsi qu'il avait organisé à La Sarraz une exposition Paul Klee — non sans avoir consulté le Ciel — car il était astrologue ! A ce titre il signe un petit livre, intitulé *Le Sépher de Moïse et la typocosmie*, paru à Monaco, vers 1939. Et il avait présenté dans la collection «Le Cri de la France», à Fribourg, deux volu-

mes consacrés à ceux qu'il nommait les «Gnostiques de la Révolution»: Claude de Saint-Martin, dit «le Philosophe inconnu» et Fabre d'Olivet.

Et puis, il y avait la musique. Longtemps, il avait hésité entre le Conservatoire et la Faculté des Lettres. Ensuite, la mort de son père l'avait contraint à gagner sa vie: professeur à Yverdon, puis à Lausanne, en dernier lieu au Gymnase de la Cité. Mais il jouait du piano admirablement et composait. Quelques-unes de ses compositions avaient été diffusées à Radio-Sottens; j'en ai entendu d'autres chez sa grande amie Denise Bidal, à Lonay. Il s'était lié d'amitié, également, avec Raffaele d'Alessandro, auquel il demeura fidèle, animant avec quelques autres la Société des amis de d'Alessandro, comme il avait longtemps participé à l'organisation des concerts «pour l'Art».

Et comment ne pas évoquer son épouse, Esmée, originaire d'Amérique Centrale, et ses deux belles-filles et son beau-fils, nés Gilliard, dont il était parvenu à conquérir l'estime et l'amitié, et pour finir l'indéfectible dévouement.

C'est un grand monsieur qui s'en est allé. Je me sens bien démuni, et je ne suis pas le seul.

Jeanlouis Cornuz